

Un port respectueux de l'environnement et intégré dans son paysage

En aménageant de nouvelles plateformes portuaires, dont le projet PSMO, HAROPA PORT enrichit le maillage de ses ports franciliens pour permettre davantage de transport fluvial. Il participe ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique.

Publié le 31/07/2023 - Mis à jour le 27/09/2023

Avec le projet PSMO, HAROPA PORT entend répondre à trois objectifs :

- **Objectif #1**: augmenter durablement le report modal du transport de marchandises de la route vers la voie d'eau et le fer dans les secteurs de la construction et des travaux publics
- Objectif #2 : mettre en place une logistique "propre" pour les chantiers du Grand Paris et du reste de l'Île de France
- Objectif #3 : contribuer à la dynamique économique du territoire

Le projet de création de Port Seine-Métropole Ouest certifié ISO 14001

La phase de conception et travaux du projet de création de Port Seine-Métropole Ouest est inscrit dans le processus de certification ISO 14001 et atteste ainsi d'un système efficace de management environnemental du projet. La certification de la phase conception est renouvelée annuellement depuis 2013.



©HAROPA PORT / DR

Le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE) fixe les prescriptions et recommandations imposées et proposées aux futurs constructeurs du site. Ce document garantit le suivi et la qualité du projet dans le temps, tant dans l'aménagement des futures constructions du port que celles des entreprises qui s'y installeront.

Il a pour vocation de prolonger la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale mise en place par HAROPA PORT dans les espaces publics et de créer un nouveau paysage portuaire coordonné et cohérent en lien avec son environnement.

Il propose trois types d'engagements :

- prescriptions architecturales : organisation de la parcelle, qualité architecturale, enseignes, matériaux, couleurs, hauteurs, etc ;
- prescriptions paysagères : végétalisation, espaces minéralisés...
- prescriptions environnementales : gestion des eaux pluviales, biodiversité, performance énergétique des bâtiments...

